

ORCHESTRAS ORCHESTRES CANADA

Des orchestres au service des collectivités canadiennes – des occasions pour le
gouvernement du Canada et les orchestres canadiens

Mémoire prébudgétaire présenté au Comité permanent des finances
le 12 août 2010

Orchestras Canada / Orchestres Canada
460, rue College, pièce 203
Toronto (Ontario) M6G 1A1

<http://www.orchestrascanada.org> <http://www.orchestrescanada.org>

Katherine Carleton
Directrice générale
tél. : 416-366-8834, poste 226
courriel : Katherine@oc.ca

Sommaire : recommandations

Orchestras Canada/Orchestres Canada est reconnaissant de l'occasion qui lui est donnée de présenter un mémoire au Comité permanent des finances dans le cadre de son processus de consultation prébudgétaire.

Nous souhaitons faire trois recommandations au Comité permanent :

1. Que le gouvernement du Canada investisse dans la créativité canadienne et dans les collectivités canadiennes en augmentant le budget de base du Conseil des Arts du Canada d'un montant additionnel de 30 millions de dollars annuellement au cours des quatre prochaines années, pour porter le financement de base du Conseil à 300 millions de dollars par année en 2015.
2. Que le gouvernement du Canada établisse un crédit d'impôt « bonifié » : le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance serait haussé de 10 % pour tout nouveau don jusqu'à concurrence de 10 000 \$, dans le but d'augmenter le montant des dons de bienfaisance provenant de Canadiens et de Canadiennes et ainsi s'assurer que les organismes caritatifs puissent jouer leur rôle en contribuant à renforcer la société canadienne.
3. Que le gouvernement du Canada reconnaisse le rôle que jouent les arts et la culture en rehaussant la réputation internationale du Canada et qu'il investisse 25 millions de dollars dans des initiatives de développement et d'accès au marché qui aideront les produits culturels canadiens prêts à l'exportation à atteindre le marché mondial.

Des orchestres au service des collectivités canadiennes – Des occasions pour le gouvernement du Canada et les orchestres canadiens

Orchestras Canada/Orchestres Canada est une organisation nationale vouée au service de ses membres. Elle est le porte-parole de 120 orchestres établis dans toutes les provinces canadiennes, y compris 45 orchestres professionnels, ainsi que des orchestres de jeunes et d'écoles, des orchestres communautaires et des organisations préprofessionnelles et professionnelles de formation musicale. Les orchestres canadiens, grands et petits, occupent une place importante et essentielle dans les collectivités canadiennes : ce sont des moteurs économiques et de précieux partenaires des arts; ils font partie de l'infrastructure éducative et contribuent à renforcer la cohésion sociale et la fierté communautaire.

Notre message est positif : l'investissement accru du gouvernement fédéral dans les arts au cours des neuf dernières années a contribué pour beaucoup à aider les orchestres canadiens à mieux servir les Canadiens et Canadiennes, à diversifier leurs sources de revenu et à rehausser le profil international du Canada. Une augmentation stratégique des principaux programmes et sources de financement, venant s'ajouter à une

bonification des incitatifs fiscaux pour certains dons de bienfaisance, garantirait que les orchestres canadiens puissent faire encore plus malgré les défis tenaces présents dans l'économie.

Servir et faire participer les Canadiens et Canadiennes

En 2008-2009, les orchestres canadiens ont présenté plus de 3 100 spectacles, attirant un auditoire de quelque 2,9 millions de personnes – y compris 371 000 jeunes d'âge scolaire. La fréquentation des concerts présentés par les orchestres canadiens a augmenté de 20 % au cours des cinq dernières années.

En plus des programmes de concerts officiels, les orchestres du Canada servent leur collectivité grâce à des initiatives élaborées de participation communautaire. À chaque année, des centaines de milliers de citoyens de toutes les régions du pays sont touchés et enrichis par toute une variété de programmes destinés à améliorer et à servir de complément à la formation musicale de base et à l'apprentissage viager. Ces programmes sont présentés dans des salles de concert, des écoles, des bibliothèques et à d'autres endroits dans des collectivités de toute taille au Canada – ils vont des écoles de musique dirigées par des orchestres du moyen-nord de l'Ontario, à des concerts gratuits dans les églises du quartier Downtown East Side de Vancouver, et jusqu'à une adaptation inédite de la célèbre œuvre vénézuélienne *El Sistema* pour des étudiants à risque du niveau élémentaire à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

En 2008-2009, nos orchestres membres ont embauché quelque 1 200 musiciens professionnels et un peu plus de 400 employés à temps plein. Leurs activités ont été appuyées par des milliers d'administrateurs et de bénévoles assurant des services directs. Les initiatives du gouvernement fédéral qui ont facilité cet éventail d'activités sont notamment les investissements suivants qu'il a faits récemment : l'augmentation ponctuelle de 50 millions de dollars sur deux ans accordée au Conseil des Arts du Canada, annoncée en mai 2006; l'augmentation permanente de 30 millions de dollars accordée au Conseil des Arts du Canada en juillet 2007; le renouvellement pour une période de cinq ans de plusieurs programmes de financement essentiels de Patrimoine canadien, dont le Fonds du Canada pour les espaces culturels, le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts, le Fonds du Canada pour l'investissement en culture et le Fonds du Canada pour la présentation des arts, annoncé en juin 2009. Nous remercions le gouvernement du Canada pour cet engagement important à l'égard de la vitalité du secteur et les retombées concomitantes pour les Canadiens et Canadiennes.

Pourtant, les orchestres canadiens, les artistes et les organisations artistiques pourraient faire une contribution encore plus importante – et nous croyons que le Conseil des Arts du Canada est particulièrement bien placé pour s'assurer que cela se produise.

En conséquence, nous recommandons au gouvernement du Canada d'investir dans la créativité canadienne et dans les collectivités canadiennes en augmentant le budget

de base du Conseil des Arts du Canada d'un montant additionnel de 30 millions de dollars annuellement au cours des quatre prochaines années, pour porter le financement de base du Conseil des Arts à 300 millions de dollars par année en 2015.

Dans son plan stratégique actuel, le Conseil s'est engagé à poursuivre ses efforts en vue d'atteindre l'objectif ultime de veiller à ce que le Canada bénéficie d'une vie créatrice riche et vigoureuse qui stimule l'imagination et donne aux Canadiens et Canadiennes les moyens de partager leur vision et leur esprit les uns avec les autres et avec le monde.

Des initiatives spécifiques ont été lancées par le Conseil en vue d'atteindre cet objectif. Parallèlement, le Conseil a élaboré une série d'initiatives qui n'ont pas encore trouvé de financement – des initiatives qui tiendraient compte de l'évolution démographique et culturelle de la société canadienne et des défis que présente la géographie du Canada, tout en favorisant l'innovation et l'excellence parmi les artistes et les organisations artistiques du Canada.

Le Conseil des Arts du Canada est une organisation responsable et transparente qui jouit d'une solide réputation d'efficacité et de sensibilité dans l'administration des fonds publics. Les opérations du Conseil ont fait l'objet d'un rigoureux examen spécial de la part du Bureau de la vérificatrice générale du Canada à l'été de 2008, lequel a conclu que les systèmes et les pratiques du Conseil ne révélaient pas de lacune importante et que ces systèmes et pratiques avaient contribué au succès de l'organisme⁴.

Des sources de revenu diversifiées qui démontrent un solide appui de la collectivité

Les orchestres canadiens sont des organisations entrepreneuriales qui tirent leurs revenus de tout un éventail de sources à l'appui de leur programmation. Malgré les défis que présente le contexte économique actuel, les orchestres canadiens ont déclaré des recettes totalisant près de 169 millions de dollars en 2008-2009 – dont 37 % provenaient de la ventes de billets et d'autres services, 36,2 % provenaient de particuliers, de sociétés et de fondations, et 26,8 % provenaient de sources gouvernementales – municipales, provinciales et fédérales.

Lorsque l'économie est entrée en récession, les orchestres canadiens (à l'instar des autres organisations des arts de la scène) affichaient des hausses significatives des revenus provenant de contributions. Comme l'a confirmé l'enquête sur les arts d'interprétation commandée par Business for the Arts en 2007, les recettes provenant du secteur privé sont celles qui ont crû le plus rapidement au cours de la dernière décennie, augmentant de 53 %... tandis que les levées de fonds auprès des particuliers ont doublé en valeur. De même, depuis la suppression de l'imposition des gains en capital sur les dons de titres inscrits en bourse à des œuvres de bienfaisance canadiennes en mai 2006, on a aussi observé une hausse des dons philanthropiques. Bref, lorsque nous avons les outils nécessaires, nous pouvons obtenir des résultats positifs.

Cependant, la récession a eu un impact démesuré sur notre secteur et, en particulier, sur les revenus provenant de contributions. Tel que projeté dans un récent rapport du Conference Board du Canada, intitulé *Impact de la récession mondiale sur l'économie créative du Canada en 2009*, « le secteur culturel de l'économie canadienne sera davantage touché par la récession mondiale que l'économie canadienne dans son ensemble... La récession mondiale devrait affecter les revenus tirés de toutes les sources, particulièrement des fonds de dotation. La faiblesse de l'économie et la chute abrupte des marchés boursiers devraient entraîner une réduction de près de 16 pour cent de cette source de revenus... [c'est dans] les catégories des arts de la scène et du patrimoine du secteur de la culture que la réduction des revenus des fondations aura la plus grande incidence. »

Un changement dans la politique fiscale visant à offrir un incitatif plus important pour les dons de bienfaisance aiderait considérablement les organismes caritatifs canadiens en cette période difficile. Par conséquent, nous recommandons au gouvernement du Canada d'établir un crédit d'impôt « bonifié » pour les dons de bienfaisance dans le but d'augmenter les fonds provenant de dons au lendemain de la récession et d'encourager les Canadiens et Canadiennes à hausser le montant des dons qu'ils versent.

Le secteur caritatif bénéficie du soutien des Canadiens et Canadiennes qui, collectivement, ont versé quelque 8,2 milliards de dollars en contributions à des organismes de bienfaisance en 2008. C'est un montant impressionnant, mais qui demeure en-deçà des contributions versées en 2007. Cette baisse des dons est survenue au moment où la demande de services est inhabituellement élevée et où les organismes caritatifs de tout genre s'efforcent de consolider leurs revenus.

Les organismes caritatifs dépendent aussi de la générosité d'un bassin de donateurs qui va en diminuant. En 1990, environ 30 % des personnes qui ont produit une déclaration de revenus se sont prévaluées du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance. En 2008, ce chiffre avait reculé à 24 %. Cette tendance est inquiétante parce qu'elle a débuté avant la récession. Les organismes caritatifs font donc face à deux défis : augmenter le soutien provenant des donateurs actuels et élargir leur bassin de donateurs.

Dans l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP) de 2007, plus de la moitié des donateurs ont indiqué qu'ils augmenteraient le montant de leurs dons de bienfaisance s'ils avaient accès à un meilleur crédit d'impôt sur ces dons. Des incitatifs fiscaux qui favoriseraient une hausse des dons – provenant tant des Canadiens et Canadiennes qui donnent déjà que de ceux et celles qui ne donnent pas encore – aiderait à consolider les assises financières des organismes caritatifs, en faisant en sorte qu'ils soient en mesure de continuer à offrir des services d'importance vitale aux Canadiens et Canadiennes.

Afin de susciter une générosité encore plus grande, Orchestres Canada appuie la proposition d'Imagine Canada axée sur un crédit d'impôt bonifié qui s'appliquerait au montant des dons qui dépasse le niveau le plus élevé des dons antérieurs d'un donateur, en utilisant 2009 comme année de référence. Selon cette proposition, le crédit d'impôt serait bonifié de dix points de pourcentage pour la partie admissible des dons – le crédit de 15 % serait haussé à 25 % et le crédit de 29 % serait haussé à 39 %. D'année en année, seul le montant dépassant le montant le plus élevé des dons antérieurs d'un particulier serait admissible au crédit bonifié et, une fois que le particulier aurait atteint la limite maximale de 10 000 \$ en dons annuels, le crédit bonifié ne s'appliquerait plus.

Le crédit d'impôt bonifié profiterait aux Canadiens et Canadiennes quelque soit leur niveau de revenu; en rendant le premier dollar de don admissible, il reconnaîtrait l'importance des contributions faites par les petits donateurs partout au pays. Cela viendrait s'ajouter aux mesures incitatives récentes qui visent à encourager les dons d'actifs, qui ont principalement profité aux personnes à revenu plus élevé. Élargir la base des donateurs et accroître le niveau des dons profiteraient aux organismes caritatifs de toute taille et de toutes les régions, en leur permettant de continuer à offrir des services vitaux à la collectivité.

Il est difficile d'évaluer le coût du crédit d'impôt bonifié. Comme il s'agit d'une mesure novatrice qui n'a pas encore été mise à l'essai dans un autre pays, nous n'avons aucune expérience passée sur laquelle nous baser pour faire des projections.

Pour que le crédit d'impôt bonifié ait le plus grand impact possible et profite au plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes, le gouvernement du Canada et le secteur caritatif devrait collaborer en vue de mener une campagne d'éducation publique pour s'assurer que les Canadiens et Canadiennes soient informés au sujet de cette nouvelle possibilité. Nous recommandons aussi que soit évaluée publiquement l'efficacité du crédit d'impôt bonifié après cinq ans pour s'assurer qu'il réponde aux objectifs de politique publique de hausser le montant des dons.

Développer et ouvrir des marchés pour la crème de la crème

Depuis plusieurs années, un groupe important d'orchestres canadiens représentent le Canada sur d'autres scènes dans le monde, y compris Les Violons du Roy, l'Orchestre symphonique de Montréal, I Musici de Montréal, le Nouvel Ensemble Moderne, l'Orchestre du Centre national des arts, le Tafelmusik Baroque Orchestra, le Toronto Symphony Orchestra, le Manitoba Chamber Orchestra et le Vancouver Symphony Orchestra.

Les tournées de ces groupes comportent beaucoup d'intensité et se déroulent à un rythme trépidant, parce qu'elles intègrent non seulement des spectacles de concert, mais aussi la présentation de nouvelles œuvres canadiennes, la création de partenariats

internationaux avec des médias électroniques et des activités novatrices d'éducation et de sensibilisation. L'expansion sur les marchés internationaux est un volet important de la stratégie d'affaires de ces ensembles de haut niveau, parce qu'elle leur permet d'attirer et de conserver des artistes de haut niveau, d'élargir leur auditoire et d'augmenter leurs revenus – tout en excellant à diffuser les valeurs et la culture canadienne. (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/chap5-en.asp, le 11 août 2010.)

En conséquence, Orchestres Canada recommande au gouvernement du Canada de reconnaître le rôle que jouent les arts et la culture en rehaussant la réputation internationale du Canada et qu'il investisse 25 millions de dollars dans des initiatives de développement et d'accès au marché qui aideront les produits culturels canadiens prêts à l'exportation à atteindre le marché mondial.

En conclusion, nous encourageons le gouvernement du Canada à continuer à resserrer son précieux partenariat avec le secteur culturel canadien. L'expérience a démontré que les programmes cohérents et bien conçus de soutien des arts au niveau fédéral ces dernières années ont contribué à la valeur communautaire, à la capacité et à la stabilité des orchestres canadiens.

Nous sommes conscients que le Comité permanent des finances doit faire un arbitrage entre de nombreuses recommandations concurrentes venant de plusieurs secteurs de notre société. Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous a été donnée d'exprimer notre point de vue au nom d'un groupe dynamique, vital et performant d'orchestres canadiens.